

AIKI MUSHIN DO RÉUNION



Association loi 1901 ,SIRET : 532 720 356 00015 , APE 9319Z
2, rue Fortuné Hoarau , MAIRIE , 97414 ENTRE DEUX
tel. : 0692 19 17 95
Mail : bsjmushindoreunion@gmail.com
Site : bsj-mushindo.re

Protocole sanitaire post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19

Protocole sanitaire pour les cours adultes :

- 1.Mise à disposition de masques (si le pratiquant ne dispose pas de masque personnel) et de gel hydroalcoolique.
- 2.Privilégier les pratiques permettant une distanciation sociale :
 - Pratiques individuelles:
Aiki taiso, Auto Shia tsu , zazen, Suburis, katas, iai, calligraphie
 - Pratiques distanciées par les armes :
Kumi jo, kumi tachi
- 3.Désinfection systématique des équipements mis à disposition (Bokken, Jo, Pinceau).
- 4.Les cours sont limités à 10 personnes maximum.
- 5.Les cours en extérieur seront privilégiés si nécessaires.
5. Communication sur les règles de distanciation et les règles barrières
 - En présentiel au début du cours.
 - A distance par l'envoi du guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives (édition du 26 Juin 2020) édités par le ministère des sports.

Protocole sanitaire pour les cours enfants :

1. Les enfants pratiquants dans le cadre de l'Aïki Marmai (- 8 ans) pourront reprendre lorsque les règles de distanciation sociale ne seront plus obligatoire, à l'exception des cours de la calligraphie
2. Les enfants ayant déjà les compétences pré-requises à la pratique des armes pourront reprendre avec le même cadre protocolaire que les cours adultes.

